



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

génétique

Question écrite n° 118564

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « Cellules souches et choix éthiques ». Soulignant que la recherche sur les embryons surnuméraires n'ayant plus de projet parental ne remet pas en cause le principe de l'interdiction de la constitution d'embryons aux fins de recherche, le rapporteur souhaite que la France ratifie la convention d'Oviedo. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le souligne M. le député Pierre-Louis Fagniez dans son rapport « Cellules souches et choix éthiques », les dispositions de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique, permettant la recherche sur les embryons surnuméraires ne faisant plus l'objet d'un projet parental, ne remettent pas en cause l'interdiction posée par la convention dite d'Oviedo de la constitution d'embryons aux fins de recherche (article 18, 2e alinéa). La ratification de la convention d'Oviedo avait été retardée par les travaux qui ont mené à l'adoption de la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique. Aujourd'hui, la législation française est en harmonie avec le texte du Conseil de l'Europe sur la question de la recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires. Toutefois, les travaux qui s'amorcent d'ores et déjà dans l'objectif d'une révision de la loi de bioéthique de 2004 font apparaître de nouvelles difficultés d'interprétation des textes du Conseil de l'Europe relatifs à la biomédecine, notamment pour ce qui concerne le transfert nucléaire. Dans la perspective de la révision de la loi de bioéthique à l'horizon 2009, une réflexion doit être menée sur les points de la convention d'Oviedo, sujets à interprétation, avant que celle-ci ne soit ratifiée.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118564

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1702

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4564